

Commission de la présidence du conseil

Mandat d'initiative

Propos non parlementaires

Rapport d'étude
et
décision de la présidente du conseil

Rapport déposé au conseil municipal

Le 28 mai 2018

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions
et de la réglementation

275, rue Notre-Dame Est, bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Montréal, le 28 mai 2018

La commission :

Présidente

Mme Cathy Wong
Arrondissement de Ville-Marie

Vice-présidents

M. Sterling Downey
Arrondissement de Verdun

M. François Limoges
Arrondissement de Rosemont–La Petite-
Patrie

Membres

Mme Mary Deros
Arrondissement de Villeray–St-Michel–
Parc-Extension

Mme Andrée Hénault
Arrondissement d'Anjou

Mme Christine Gosselin
Arrondissement de Rosemont–La Petite-
Patrie

M. Normand Marinacci
Arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-
Geneviève

Mme Sue Montgomery
Arrondissement de Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Achues–Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont–La Petite-
Patrie

Mme Chantal Rossi
Arrondissement de Montréal-Nord

Mme Valérie Plante
Mairesse de Montréal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la Mairesse,

Nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission de la présidence du conseil, le rapport d'étude faisant état de la décision de la présidente du conseil au sujet de la question des propos et tournures non parlementaires, donnant ainsi suite à un mandat d'initiative de cette Commission entrepris au cours du précédent mandat.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Cathy Wong
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	6
MÉTHODOLOGIE.....	6
ANALYSE DE LA COMMISSION	7
Historique du dossier.....	7
Usages et coutumes du conseil municipal – Document interne du Bureau de la présidence.....	7
Révision de la liste.....	7
Langage, image et déférence.....	7
CONCLUSION	8
DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL.....	8
ANNEXE 1	10
EXTRAITS DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE D’ASSEMBLÉE ET LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL MUNICIPAL (06-051)	10
ANNEXE 2	11
USAGE ET COUTUMES DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRÉAL	11
ANNEXE 3	12
LISTE RÉVISÉE DES PROPOS ET TOURNURES NON PARLEMENTAIRES	12

INTRODUCTION

Les membres de la Commission de la présidence du conseil formée à l'issue de l'élection du 5 novembre 2017 ont convenu de poursuivre l'étude de la question des propos non parlementaires soulevée par les membres de la Commission au cours du mandat 2013-2017 à la suite de la séance du conseil municipal du mois de mars 2017, au cours de laquelle différentes prises de parole ont incité les membres à étudier ce dossier. Au total, ce sujet a été étudié dans le cadre de quatre rencontres de travail, dont deux tenues en 2017, les 22 mars et 30 août, et deux en 2018, les 14 mars et 18 avril. Lors de ces séances, les membres de la Commission ont pu prendre connaissance de toute l'information pertinente au dossier, incluant la liste des propos et tournures non parlementaires intégrée au Règlement de régie interne du conseil municipal annoté, le document interne au Bureau de la présidence du conseil intitulé « Usage et coutumes du conseil municipal de Montréal » et la proposition de révision de la liste du Bureau de la présidence du conseil. C'est ainsi que les commissaires ont pu convenir d'une position le 18 avril 2018. Ce rapport vise donc à communiquer la position de la présidente du conseil sur la question du langage à privilégier dans le contexte des prises de parole des personnes membres du conseil et des personnes qui prennent la parole lors de la période de questions du public en salle du conseil municipal de Montréal. Par conséquent et puisque la présidente du conseil actuellement en fonction, Mme Cathy Wong, a invité la Commission à porter son attention sur la une liste de propos et tournures non parlementaires révisée, la Commission exprime son accord avec la formulation des balises proposée au document interne afin de guider la prise de parole en contexte des séances du conseil municipal et réitère, en vertu de l'article 9 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, que le maintien du décorum en salle du conseil relève de la présidence du conseil.

Avec ce rapport, la Commission vient appuyer la proposition de révision de la liste des propos et tournures non parlementaires formulée par le Bureau de la présidence du conseil, dorénavant accompagnée d'une classification des types de propos. De plus, la Commission rappelle la responsabilité de chacune des personnes membres du conseil à l'égard du maintien du décorum en salle du conseil de l'hôtel de ville, et ce, principalement en raison de l'absence d'immunité parlementaire pour les membres des conseils municipaux. Il importe donc que les prises de parole de chacune des personnes membres du conseil et du public soit des plus respectueuses.

MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre de la première séance de travail, tenue le 14 mars 2017, les commissaires ont pu prendre connaissance de la liste des propos non parlementaires, intégrée, en 2011, au Règlement de régie interne du conseil municipal annoté. En août 2017, les commissaires ont demandé au Bureau de la présidence du conseil de produire une classification des 300 entrées qui figuraient alors à la liste. Par la suite, la Commission 2017-2021 a pris connaissance de la liste et de la proposition de révision préparée par le Bureau de la présidence du conseil en mars 2018. Finalement, lors de la séance du 18 avril dernier, Mme Marie-Ève Bonneau, adjointe à la présidence du conseil, a déposé le résultat de la révision produite par M. Alain Roussel, agent de recherche au Bureau de la présidence du conseil, ainsi qu'un document interne au bureau de la présidence du conseil, intitulé « Usages et coutumes du conseil municipal de Montréal » et dont les articles 5 et 6 portent sur la question du langage. Lors de cette même séance, Me Emmanuel Tani-Moore, chef de division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation, a également pu présenter l'historique de la liste annexée au Règlement de régie interne du conseil municipal annoté et la mécanique entourant sa mise à jour.

La proposition du Bureau de la présidence du conseil visait à faciliter l'utilisation et la mise à jour de la liste pour référence, en y retirant d'abord environ 70 entrées, principalement des termes prononcés par des députés de l'Assemblée nationale, puis en regroupant les mots de même famille pour éviter la multiplication des entrées et, finalement, en catégorisant les entrées. Les commissaires ont pu échanger de sorte à faire consensus sur ces différentes propositions.

ANALYSE DE LA COMMISSION

Historique du dossier

Comme mentionné en introduction, c'est à la suite du conseil municipal du mois de mars 2017, au cours duquel différentes prises de parole ont forcé l'intervention du président de l'époque, M. Frantz Benjamin, que les membres de la Commission de la présidence du conseil ont pris l'initiative d'étudier la question des propos et tournures non parlementaires. Ainsi, dans le contexte où la liste de propos et tournures non parlementaires était existante, les commissaires ont d'abord souhaité en prendre connaissance, telle qu'elle figure en annexe du Règlement de régie interne du conseil municipal annoté (voir l'Annexe 1 de ce document). Puis, les commissaires ont également pu prendre connaissance de deux articles du document interne du Bureau de la présidence du conseil intitulé « Usages et coutumes du conseil municipal » qui portent sur le langage.

Usages et coutumes du conseil municipal – Document interne du Bureau de la présidence

La présidente du conseil actuellement en fonction, Mme Cathy Wong, a, d'entrée de jeu, annoncé aux commissaires sa volonté de procéder à la révision de la liste des propos et tournures non parlementaires et de proposer une typologie afin de faciliter la compréhension de ce concept et l'utilisation de la liste à l'ensemble des membres du conseil municipal.

L'objectif de la présidente du conseil, qui vise à favoriser des échanges sereins et harmonieux en salle du conseil municipal, a donné lieu à un exercice de révision des articles 5 et 6 du document interne du Bureau de la présidence du conseil intitulé « Usages et coutumes du conseil municipal de Montréal » qui portent respectivement sur l'obligation d'utiliser un langage parlementaire et sur l'absence d'immunité parlementaire pour les personnes membres du conseil municipal.

Révision de la liste

En accord avec le Bureau de la présidence du conseil, les commissaires ont pu convenir des éléments suivants concernant la liste des propos et tournures non parlementaires en vigueur :

- Elle comporte un trop grand nombre d'entrées, plus de 300, ce qui complexifie son utilisation durant les séances du conseil ;
- Elle mérite d'être révisée pour en retirer environ 70 expressions ou mots prononcés à l'Assemblée Nationale et pour en regrouper les mots de même famille ;
- Il y a lieu de convenir d'une typologie des propos et tournures non parlementaires pour faciliter la compréhension du caractère non parlementaires des usages, notamment en raison de l'absence d'immunité parlementaire pour les élus municipaux, et ce, selon l'état actuel du droit.

Langage, image et déférence

De plus, en respect des articles 46 et 66 du Règlement (voir l'annexe1), il importe à la présidente que les échanges en salle du conseil municipal soient empreints de déférence, notamment en raison du respect mutuel qui doit exister entre les membres du conseil municipal et de l'image que les membres du conseil souhaitent projeter à la population. Aussi, il s'agit globalement d'améliorer l'expérience de la démocratie municipale pour chacune des personnes membres du conseil ainsi que pour celles qui entreprennent de prendre part à la période de questions du public ou encore pour celles qui sont invitées à assister à l'une ou l'autre des séances du conseil municipal.

CONCLUSION

En conclusion, c'est avec fierté que la Commission de la présidence du conseil dépose, en appui à la présidente, son rapport faisant état de ses travaux et de la décision de la présidente à l'égard de la question des propos et tournures non parlementaires en conseil municipal, et ce, dans l'objectif que cette notion puisse être comprise et partagée de la même manière par l'ensemble des personnes membres du conseil et que des échanges sereins et harmonieux puissent définitivement prendre place lors des séances du conseil municipal de Montréal.

Ce rapport de la Commission inclut, à l'Annexe 3, le dépôt de la version révisée de la liste des propos et tournures non parlementaires et, à l'Annexe 2, le document interne au Bureau de la présidence du conseil révisé, et ce, pour la gouverne de l'ensemble des personnes membres du conseil municipal de la Ville Montréal, métropole du Québec.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

À l'issue de l'étude de la question des propos et tournures non parlementaires, la Commission de la présidence du conseil remercie les commissaires et les fonctionnaires qui ont alimenté sa réflexion et informe le conseil municipal de la décision de la présidente du conseil :

ATTENDU :

QUE la présidente est responsable de maintenir l'ordre et le décorum pendant les assemblées du conseil municipal, et ce, conformément à l'article 9 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), et qu'elle peut prendre toute décision à cet effet ;

QUE le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), actuellement en vigueur, stipule la nécessité de s'exprimer de manière parlementaire en salle du conseil ;

QUE le langage utilisé lors des échanges en séances du conseil municipal participe de manière importante au maintien du décorum ;

QUE la tâche qui incombe aux membres du conseil municipal comporte un caractère officiel et public et que le contexte dans lequel la fonction de membre du conseil est exercée suggère que ces personnes se doivent de s'exprimer avec déférence, les unes envers les autres ;

QUE les articles 5 et 6 du document « Usage et coutumes du conseil municipal de Montréal » consignent différentes informations favorables à l'utilisation d'un vocabulaire respectueux lors des séances, permettant ainsi d'offrir une base d'interprétation commune à l'ensemble des personnes membres du conseil dans l'exercice de leur fonction ainsi qu'aux personnes qui prennent la parole lors de la période de questions du public ;

QUE l'utilisation de propos non parlementaires par les membres du conseil municipal est propice à porter ombrage à l'ensemble des membres du conseil, voire à la fonction ;

QUE le conseil municipal a fait sienne en 2011 la liste des propos et tournures non parlementaires de l'Assemblée nationale, à laquelle se sont ajoutés des termes décrétés non parlementaires par les présidences du conseil municipal qui se sont succédées depuis ;

QUE cette liste est devenue difficile à utiliser en raison du fait qu'elle répertorie dorénavant un peu plus de 300 entrées, majoritairement prononcées à l'Assemblée nationale, parmi lesquelles se retrouvent également des mots de même famille ainsi que des termes qui ne sont plus en usage de nos jours ;

QUE le Bureau de la présidence a soumis un projet de révision de la liste de propos et tournures non parlementaires qui répertorie dorénavant, de manière non-exhaustive, un peu plus de 200 entrées, et ce, principalement afin d'offrir une base d'interprétation communes aux membres du conseil à l'égard des attentes de la présidence du conseil en matière de parlementarisme des échanges et de guider ainsi la conduite de débats sereins ;

QUE le document interne au Bureau de la présidence du conseil fait également mention de l'obligation pour les membres du conseil municipal de s'exprimer en utilisant un langage parlementaire, et ce, en proposant une classification des termes répertoriés à la liste révisée et en rappelant l'absence d'immunité parlementaire pour les élus municipaux selon l'état actuel du droit ;

QUE c'est à la personne qui siège à la présidence du conseil que revient la prérogative de déterminer le caractère des propos prononcés en salle du conseil, et ce, qu'il s'agisse de propos répertoriés ou non à la liste annexée au Règlement de régie interne du conseil municipal annoté,

La COMMISSION fait, ci-dessous, part au conseil municipal de la décision de la présidente du conseil, qui détient les pouvoirs lui permettant d'assurer le maintien du décorum, notamment celui d'intervenir séance tenante lorsque des propos non parlementaires sont tenus dans le cadre des séances du conseil municipal, en salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal, métropole du Québec :

REMPACER la liste des propos et tournures non parlementaires intégrée au Règlement de régie interne du conseil municipal annoté par la liste révisée, présentée à l'Annexe 3 ;

et

INTÉGRER la typologie ci-dessous au document « Usage et coutumes du conseil municipal de Montréal » proposée par le Bureau de la présidence du conseil, présenté à l'Annexe 2. Par conséquent, il est dorénavant stipulé au point 5 de ce document, intitulé « Langage », que :

5. *Il importe d'utiliser un langage parlementaire puisque les assemblées délibérantes de type britannique interdisent l'utilisation de certains mots ou expressions qui peuvent laisser planer un doute sur la probité, la capacité intellectuelle ou les valeurs morales de membres de l'assemblée, notamment :*

- a. **Les propos injurieux, grossiers, menaçants et les attaques personnelles.** Par exemple : bouffon, cabotin, indécent, imbécile, etc.
- b. **Les accusations,** notamment celles faisant l'objet de poursuites judiciaires ou susceptibles de donner lieu à de telles poursuites. Par exemple : argent sale, collusion, corrompu, etc.
- c. **Les insinuations sous-entendant la mauvaise foi ou la volonté de nuire de certaines personnes.** Par exemples : mensonges, cachotteries, cachettes etc.

À cet effet, une liste répertoriant différents propos tenus par le passé et jugés non parlementaires par la présidence du conseil est mise à jour par le Service du greffe.

Et au point 6, que :

6. *L'état actuel du droit veut que les personnes membres des conseils municipaux ne bénéficient pas de l'immunité parlementaire, et ce, que ce soit dans le cadre des séances ou en dehors des conseils, contrairement aux membres de l'Assemblée nationale du Québec et du Parlement du Canada. Par conséquent, toute insinuation ou propos non fondé est sujet à poursuite judiciaire par toute personne qui pourrait s'en être trouvée offensée.*

ANNEXE 1

EXTRAITS DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE ET LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL MUNICIPAL (06-051)

CHAPITRE III PRÉSIDENT

9. Le président exerce tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions et au maintien des droits et privilèges du conseil et de ses membres. Il exerce notamment les fonctions suivantes :

...

3° il maintient l'ordre et le décorum pendant les assemblées; il peut, en cas de tumulte, ordonner la suspension de la séance ou l'ajournement de l'assemblée au prochain jour juridique, excluant le samedi, ou à celui qui le suit;

...

SECTION II QUESTIONS ORALES

SOUS-SECTION 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

...

46. La personne qui pose une question doit éviter les allusions personnelles, les insinuations, les paroles violentes, blessantes ou irrespectueuses à l'égard de qui que ce soit, les expressions et les tournures non parlementaires ou de désigner le président autrement que par son titre.

06-051, a. 46.

...

CHAPITRE VIII DÉLIBÉRATIONS

SECTION I INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

SOUS-SECTION 1 DROIT DE PAROLE

...

66. Le membre du conseil qui a la parole doit :

1° parler debout à sa place, sauf en cas d'incapacité physique;

2° s'adresser au président;

3° s'en tenir à l'objet du débat;

4° éviter les allusions personnelles, les insinuations, les paroles violentes, blessantes ou irrespectueuses à l'égard de qui que ce soit, les expressions et les tournures non parlementaires et désigner le président par son titre.

06-051, a. 66.

...

ANNEXE 2

USAGE ET COUTUMES DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRÉAL

2. Code vestimentaire

Eu égard à la dignité dont est empreinte la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal et considérant le caractère officiel de la fonction exercée par les personnes qui y siègent, il est recommandé aux membres du conseil municipal d'opter pour la tenue de ville¹, ou pour tout ensemble de vêtements y étant apparenté, puisqu'il s'agit de la tenue vestimentaire la plus appropriée au contexte des séances du conseil municipal de la métropole du Québec.

Le port des vêtements traditionnels et des costumes nationaux est permis ;

Le port de tout insigne et de tout sigle promotionnel marquant l'appartenance à une organisation ou à un parti politique est proscrit ;

3. Breuvage et nourriture

À l'exception de l'eau servie dans un verre par le Service du greffe, aucune boisson ni aucune nourriture n'est permise ;

4. Appareils électroniques

Les téléphones cellulaires et autres appareils électroniques doivent être utilisés en mode silencieux ;

5. Langage

Il importe d'utiliser un langage parlementaire puisque les assemblées délibérantes de type britannique interdisent l'utilisation de certains mots ou expressions qui peuvent laisser planer un doute sur la probité, la capacité intellectuelle ou les valeurs morales de membres de l'assemblée, notamment :

- a. **Les propos injurieux, grossiers, menaçants et les attaques personnelles.** Par exemple : bouffon, cabotin, indécent, imbécile, etc.
- b. **Les accusations**, notamment celles faisant l'objet de poursuites judiciaires ou susceptibles de donner lieu à de telles poursuites. Par exemple : argent sale, collusion, corrompu, etc.
- c. **Les insinuations sous-entendant la mauvaise foi ou la volonté de nuire de certaines personnes.** Par exemples : mensonges, cachotteries, cachettes etc.

À cet effet, une liste répertoriant différents propos tenus par le passé et jugés non parlementaires par la présidence du conseil est mise à jour par le Service du greffe.

6. Absence d'immunité parlementaire

L'état actuel du droit veut que les personnes membres des conseils municipaux ne bénéficient pas de l'immunité parlementaire, et ce, que ce soit dans le cadre des séances ou en dehors des conseils, contrairement aux membres de l'Assemblée nationale du Québec et du Parlement du Canada. Par conséquent, toute insinuation ou propos non fondé est sujet à poursuite judiciaire par toute personne qui pourrait s'en être trouvée offensée.

¹ <http://cpaquebec.ca/evenements/utilitaires/guide-vestimentaire.pdf>
<http://lassocie.ca/quel-dresscode/>

ANNEXE 3

LISTE RÉVISÉE DES PROPOS ET TOURNURES NON PARLEMENTAIRES

Termes / expressions	Motifs	Instance	Sous la présidence de	Date
Absente (grand absent des régions)	insulte	AssNat	Michel Bissonet	09-juin-04
Acte criminel (pas seulement de l'incompétence, mais c'est un...)	accusation	AssNat	Jean-Pierre Charbonneau	06-juin-00
Aigrefin	insulte	AssNat	Michel Bissonet	16-oct-90
Amis malhonnêtes	accusation	AssNat	Michel Bissonet	08-juin-06
Appuyer ses amis	accusation	AssNat	Michel Bissonet	09-juin-04
Argent sale	accusation	AssNat	François Gendron	14-avr-10
Arnaque (complice d'une arnaque, d'une astuce)	accusation	AssNat	Jean-Pierre Charbonneau	07-mai-97
Arrogant	accusation	AssNat	Diane Leblanc	22-oct-03
Aveuglement volontaire	accusation	AssNat	Roger Bertrand	12-déc-95
Avis de complaisance	accusation	AssNat	Jean-Pierre Charbonneau	13-mai-99
Bafouer	accusation	CM	Harout Chitilian	22-août-11
Bandits (quelle gang de...)	accusation	AssNat	Raymond Brouillet	18-déc-96
Barons	accusation	CM	Harout Chitilian	22-août-11
Basse-cour	insulte	AssNat	Diane Leblanc	17-nov-04
Basses œuvres	accusation	AssNat	Michel Bissonet	12-juin-06
Bebites	accusation	AssNat	Michel Bissonet	07-juin-10
Berner la population	syn. de mentir	AssNat	Michel Bissonet	21-mai-08
Bigoterie	insulte	AssNat	Michel Bissonet	19-sept-95
Blanchiment d'argent	accusation	CM	Harout Chitilian	22-oct-12
Boîte (fermer sa...)	insulte	AssNat	Michel Bissonet	19-mai-92
Bonne foi (ne pas négocier de...)	syn. de mentir	AssNat	Diane Leblanc	26-mars-06
Bouffon	insulte	AssNat	Raymond Brouillet	19-sept-95
Cabotin	insulte	AssNat	Pierre Lorrain	17-nov-87
Cacher	syn. de mentir	AssNat	Michel Bissonet	22-nov-06
Camouflage	accusation	AssNat	Jean-Pierre Charbonneau	04-juin-98
Carpette (comportement)	insulte	AssNat	Michel Bissonet	14-déc-06
Cautionne les gestes qui avaient été posés	accusation	AssNat	Jean-Pierre Saintonge	16-sept-92
Cerveau (problème au...)	insulte	CM	Frantz Benjamin	28-avr-14
Chantage (a décidé de faire du..)	accusation	AssNat	Jean-Pierre Saintonge	18-avr-91
Cheap	insulte	AssNat	Michel Bissonet	12-juin-06
Chien de poche	insulte	AssNat	Pierre Lorrain	27-avr-88
Chier (faire chier le monde)	insulte	CM	Harout Chitilian	22-oct-12
Clown	insulte	AssNat	Jean-Pierre Saintonge	02-juin-92
Cochon, Cochonneries	insulte	AssNat	Louise Bégin	15-mai-86
Collusion	accusation	AssNat	Jean-Pierre Charbonneau	26-oct-00
Complice	accusation	AssNat	Jean-Pierre Charbonneau	26-mai-99

Complot	accusation	CM	Harout Chitilian	24-oct-11
Con	insulte	AssNat	Roger Lefebvre	13-déc-91
Conneries	insulte	AssNat	Jean-Pierre Saintonge	12-déc-91
Connivence	accusation	AssNat	William Cusano	08-déc-05
Contribuer à la caisse électorale	accusation	AssNat	Raymond Brouillet	13-déc-02
Copinage	accusation	AssNat	Diane Leblanc	26-nov-04
Corrompu	accusation	AssNat	Yvon Vallières	15-avr-10
Couillonner les citoyens du Québec	accusation	AssNat	Jean-Pierre Charbonneau	20-avr-99
Coup de pied au cul (mériter un)	insulte	AssNat	Michel Bissonet	16-avr-18
Cover-up	accusation	AssNat	Jean-Pierre Charbonneau	20-nov-97
Crétinerie	insulte	AssNat	Michel Bissonet	23-mars-05
Culot	insulte	AssNat	Jean-Pierre Saintonge	30-mars-06
Culottes (voir Mettre ses culottes)	insulte	AssNat		
Déformer la vérité	syn. de mentir	AssNat	Louise Harel	20-nov-02
Dégeulasse	insulte	AssNat	Jean-Pierre Charbonneau	21-mars-00
Déguiser (la réalité, les chiffres)	syn. de mentir	AssNat	François Gendron	04-nov-08
Démagogie	accusation	AssNat	Louise Harel	13-mai-10
Demi-vérité	syn. de mentir	AssNat	Michel Bissonet	09-nov-06
Déshonorant(e)	insulte	AssNat	Michel Bissonet	17-nov-05
Détecteur de mensonge	syn. de mentir	AssNat	Jean-Pierre Charbonneau	06-déc-00
Détourner de l'argent	accusation	AssNat	Michel Bissonet	12-juin-06
Deux de pique	insulte	AssNat	Diane Leblanc	16-mars-08
Diffamer la réputation	accusation	AssNat	Michel Bissonet	22-nov-06
Dissimuler (des documents)	accusation	AssNat	Louise Harel	28-mars-02
Duperie	syn. de mentir	AssNat	Diane Leblanc	30-mars-06
Endosser (à moins que le gouvernement endosse une telle pratique)	accusation	AssNat	Louise Harel	07-mai-02
Épais	insulte	AssNat	Pierre Lorrain	20-avr-88
Erreur	accusation	AssNat	Jean-Pierre Saintonge	08-avr-92
Esbroufe (faire de..)	accusation	AssNat	Diane Leblanc	23-nov-06
Étouffer cette affaire (une affaire)	accusation	AssNat	Roger Bertrand	11-déc-95
Être dans l'erreur (en parlant d'un député)	insulte	AssNat	Yvon Vallières	10-juin-10
Façon indue	accusation	AssNat	Louise Harel	16-mai-02
Fainéants	insulte	AssNat	Michel Bissonet	12-juin-08
Faire du millage politique sur les règles de fonctionnement de l'Assemblée	accusation	AssNat	Jean-Pierre Charbonneau	01-nov-00
Faire la grève, n'a pas voulu siéger	accusation	AssNat	Jean-Pierre Saintonge	10-mars-92
Fallacieux	syn. de mentir	CM	Frantz Benjamin	27-janv-17
Fanfaron (faire le...)	insulte	AssNat	Michel Bissonet	02-déc-04
Fausaire (intellectuel)	insulte	AssNat	Raymond Brouillet	21-mars-97
Fausse publicité	accusation	AssNat	Diane Leblanc	03-mai-05
Fausse représentation	syn. de mentir	AssNat	Michel Bissonet	18-déc-03
Fausseté	syn. de mentir	AssNat	Louise Bégin	04-juin-86

Faux (fausse)	syn. de mentir	AssNat	Louise Bégin	20-nov-86
Favoritisme	accusation	AssNat	Lawrence Cannon	05-déc-89
Fin finaud	insulte	AssNat	Michel Bissonet	10-mars-04
Flouer les citoyens (les Québécois)	syn. de mentir	AssNat	Michel Bissonet	09-nov-05
Folies	insulte	AssNat	Michel Bissonet	18-juin-90
Fourberie.s	accusation	AssNat	Roger Bertrand	05-juin-95
Foutaise	insulte	CM	Harout Chitilian	15-sept-11
Fraude intellectuelle	accusation	AssNat	Roger Bertrand	18-mai-95
Gang (des gens de votre)(l'autre)(la même)	insulte	AssNat	Michel Bissonet	11-mai-05
Geste antidémocratique	accusation	AssNat	Michel Bissonet	30-oct-03
Girouette, girouette nationale	insulte	AssNat	Michel Bissonet	16-oct-07
Gonflé à l'hélium (en référence à l'égo d'un élu)	insulte	CM	Harout Chitilian	22-août-13
Goûlots là	insulte	AssNat	Jean-Pierre Saintonge	18-mars-93
Gourou (en référence à une éminence sur un sujet)	insulte	CM	Harout Chitilian	26-sept-11
Grossier personnage	insulte	AssNat	Michel Bissonet	17-avr-08
Gueuler	insulte	AssNat	Richard Guay	04-avr-84
Homme de paille	insulte	AssNat	Michel Bissonet	13-mai-04
Honnêteté (avoir l'honnêteté de le dire)	syn. de mentir	AssNat	Louise Harel	10-avr-02
Honnêteté intellectuelle (avoir le moins d', manque d')	insulte	AssNat	Michel Bissonet	25-mars-10
Hurluberlu	insulte	AssNat	Roger Lefebvre	10-juin-93
Hypocrisie	syn. de mentir	AssNat	Yvon Vallières	11-juin-10
Hypocrite	insulte	AssNat	Michel Bissonet	14-avr-10
Idiot (son propos...)	insulte	AssNat	Louise Bégin	18-mars-87
Idiotes (réponses...)	insulte	CM	Frantz Benjamin	29-janv-14
Ignorance (un peu d'arrogance que de l'ignorance ou de l'insignifiance)	insulte	AssNat	Louise Harel	08-mai-02
Imbécile	insulte	AssNat	Jean-Pierre Saintonge	01-juin-88
Imbécillité	insulte	AssNat	Michel Bissonet	23-mars-05
Imposture	syn. de mentir	AssNat	Diane Leblanc	03-mai-05
Incompétence	insulte	AssNat	Louise Harel	08-mai-02
Inconscience crasse	insulte	AssNat	Yvon Vallières	04-juin-09
Incriminer	accusation	AssNat	Michel Bissonet	09-juin-06
Indécence	insulte	AssNat	Michel Bissonet	22-nov-90
Individu sinistre	insulte	AssNat	Michel Bissonet	09-avr-92
Induire en erreur (la chambre)	syn. de mentir	AssNat	Yvon Vallières	06-oct-10
Induire en erreur (la population)	syn. de mentir	AssNat	François Gendron	24-nov-04
Inflation verbale	insulte	AssNat	Louise Harel	11-déc-02
Ingérence politique éhontée (de sa part)	accusation	AssNat	Jean-Pierre Charbonneau	03-déc-97
Innocent	insulte	AssNat	Pierre Lorrain	02-avr-87
Insignifiance (un peu d'arrogance que de l'ignorance ou de l'insignifiance)	insulte	AssNat	Louise Harel	08-mai-02
Insignifiant (discours...)	insulte	AssNat	Louise Bégin	09-juin-86
Insignifiantes (insinuations, réponses)	insulte	AssNat	Louise Harel	22-mai-02

Insinuation aussi basse que celle-là (un question qui repose sur une...)	insulte	AssNat	Louise Harel	7 mai 20002
Intelligemment (parler de temps en temps...)	insulte	AssNat	Jean-Pierre Saintonge	02-juin-86
Intelligence (ça ne prend pas beaucoup d'intelligence pour comprendre cela)	insulte	AssNat	Jean-Pierre Saintonge	20-déc-89
Intimidation (complicité dans l'...)(cautionner l'..)	accusation	AssNat	Michel Bissonet	07-déc-05
Inventer des lettres d'excuses	accusation	AssNat	Michel Bissonet	16-nov-04
Joué dans les dossiers (premier ministre avait...)	accusation	AssNat	Jean-Pierre Charbonneau	26-oct-99
Justicier de bas étage	insulte	AssNat	Michel Bissonet	01-juin-06
Lâche	insulte	AssNat	Michel Bissonet	11-déc-91
Lâcheté	insulte	AssNat	Jean-Pierre Charbonneau	01-juin-00
Logique tordue (sur la base de la... du ministre)	insulte	AssNat	Yvon Vallières	12-nov-09
Losier	insulte	AssNat	Michel Bissonet	15-avr-08
Mains sales	accusation	AssNat	François Gendron	06-juin-06
Malade	insulte	AssNat	Pierre Lorrain	09-déc-87
Malhonnête (interprétation...) (être)	syn. de mentir	AssNat	Roger Bertrand	16-juin-95
Manipulation	accusation	AssNat	Roger Bertrand	07-déc-94
Manque d'intégrité	accusation	AssNat	Michel Bissonet	14-déc-04
Maquiller les chiffres	accusation	AssNat	Michel Bissonet	11-déc-07
Marionnette (Mario-nette)	insulte	AssNat	Michel Bissonet	24-oct-07
Mascarade	insulte	AssNat	Roger Bertrand	06-juin-95
Mascotte	insulte	AssNat	Michel Bissonet	12-mars-08
Matamores	insulte	AssNat	Michel Bissonet	03-déc-03
Mauvaise foi	syn. de mentir	AssNat	Lawrence Cannon	28-mars-90
Mensonge	syn. de mentir	AssNat	Jean-Pierre Saintonge	06-mai-86
Mépris	insulte	CM	Harout Chitilian	15-sept-11
Mépriser	accusation	AssNat	Yvon Vallières	18-févr-10
Mesquin.e	insulte	AssNat	Michel Bissonet	28-mai-02
Mettre ses culottes (quand l'arrondissement va t-il...)	insulte	CM	Harout Chitilian	26-août-13
Minable	insulte	AssNat	Réal Rancourt	19-déc-84
Montons (vote grégaire de ses moutons...)	insulte	AssNat	Michel Bissonet	18-juin-90
Moquer (se moquer des Québécois)	accusation	AssNat	Michel Bissonet	18-déc-03
Motifs indignes (ils ont des...)	accusation	AssNat	Michel Bissonet	03-mai-06
Népotisme	accusation	AssNat	Roger Bertrand	05-avr-95
Niaiseries	insulte	AssNat	Michel Bissonet	09-déc-93
Nono	insulte	AssNat	Pierre Lorrain	31-mars-87
Omettre sciemment de dire la vérité	syn. de mentir	AssNat	Diane Leblanc	24-mars-04
Opinion de complaisance	accusation	AssNat	Jean-Pierre Charbonneau	12-mai-99
Opportunisme politique	accusation	AssNat	Michel Bissonet	01-juin-07
Ordinaire (pour qualifier l'intervention d'un autre membre du conseil)	insulte	CM	Frantz Benjamin	25-nov-15
Otaries (qualifier les élus de la majorité d'...)	insulte	CM	Harout Chitilian	30-août-12

Paltron (plus ou moins...)	insulte	AssNat	Jean-Pierre Saintonge	03-avr-90
Paresseux	insulte	AssNat	Michel Bissonnet	18-mars-99
Parler des deux côtés de la bouche	syn. de mentir	AssNat	Louise Harel	10-déc-02
Partitionnistes (les députés d'en face sont des...)	Insulte	AssNat	Claude Pinard	05-déc-97
Patates (qualifier les élus de la majorité de...)	Insulte	CM	Harout Chitilian	30-août-12
Patronage	accusation	AssNat	Roger Bertrand	06-déc-95
Peddleur	Insulte	AssNat	Fatima Houda-Pepin	28-sept-10
Pelleter du fumier	accusation	AssNat	Michel Bissonnet	17-déc-07
Pernicieuse attitude	accusation	AssNat	Roger Bertrand	17-déc-95
Petite et basse politique (faire de la...)	accusation	AssNat	Jean-Pierre Charbonneau	13-avr-93
Pickpockets	accusation	AssNat	Raymond Brouillet	18-déc-96
Pitou (pauvre petit) (en parlant d'un ministre)	Insulte	AssNat	Michel Bissonnet	11-déc-07
Pitrieres	insulte	AssNat	Michel Bissonnet	15-nov-07
Pleutre	insulte	AssNat	Michel Bissonnet	09-juin-06
Plomb dans la tête (avoir besoin de...)	insulte	AssNat	Pierre Lorrain	03-déc-86
Politicaillerie (faire de la petite...)	accusation	AssNat	François Gendron	08-déc-05
Politicien patronneux	insulte	AssNat	Richard Guay	13-nov-84
Poser un geste aussi cynique	accusation	AssNat	Michel Bissonnet	20-juin-03
Pot-de-vin (lettre de...)	accusation	AssNat	Jean-Pierre Charbonneau	19-juin-98
Poulailler	insulte	AssNat	Michel Bissonnet	24-mai-07
Prendre le gens pour des imbéciles	accusation	AssNat	Yvon Vallières	10-déc-10
Pyromane	insulte	AssNat	Michel Bissonnet	23-nov-06
Racisme (ils ont vraiment le ... au sein de leur propre parti)	accusation	AssNat	Yvon Vallières	10-févr-10
Racket	accusation	AssNat	Yvon Vallières	20-avr-10
Rase-motte (faire)	insulte	AssNat	Michel Bissonnet	12-juin-08
Règles d'éthique qu'elle aurait transgressées (en parlant d'une ministre)	accusation	AssNat	Michel Bissonnet	11-nov-04
Ridicule (chance que le ridicule ne tue pas, parce qu'il y aurait une débutée de moins ici, èa l'Assemblée nationale	insulte	AssNat	Louise Harel	24-avr-02
Ridicule (qualifiant la motion de l'opposition)	insulte	CM	Harout Chitilian	22-oct-12
Rire (des québécois)	accusation	AssNat	Yvon Vallières	27-mai-10
Rôle de la victime (lui sied bien)	insulte	AssNat	Yvon Vallières	26-nov-09
Sale job (faire faire la sale job par ses conseillers)	accusation	AssNat	Michel Bissonnet	03-juin-08
Salir la réputation	accusation	AssNat	Michel Bissonnet	21-nov-06
Sans cœur pour le faire (c'est parce qu'il est trop..)	insulte	AssNat	Jean-Pierre Charbonneau	18-avr-00
Sciemment induire en erreur	syn. de mentir	AssNat	Raymond Brouillet	12-avr-01
Serville	insulte	AssNat	Louise Bégin	18-déc-86
Sornettes de l'opposition (écouter les...)	insulte	AssNat	Michel Bissonnet	14-mai-08
Soupçon de sincérité	accusation	AssNat	Louise Harel	18-déc-02
Stupide	insulte	CM	Frantz Benjamin	23-févr-15
Stupidités	insulte	AssNat	Michel Bissonnet	10-mai-90
Sucks (the bag)	insulte	CM	Harout Chitilian	26-sept-11

Supercherie (du ministre)	insulte	AssNat	Jean-Pierre Charbonneau	01-juin-99
Système qui récompense les amis du régime	accusation	AssNat	Louise Harel	23-mai-02
Tapis de porte	accusation	AssNat	Pierre Bélanger	14-déc-95
Tartuferies	insulte	AssNat	Raymond Brouillet	19-sept-95
Tata	insulte	AssNat	Pierre Lorrain	04-juin-86
Tentative d'induire la population en erreur	syn. de mentir	AssNat	Michel Bissonet	18-mai-06
Tenté d'induire la Chambre en erreur (le député [...] a)	syn. de mentir	AssNat	Jean-Pierre Charbonneau	21-avr-99
Tête de Slinky (en parlant d'un député)	insulte	AssNat	Yvon Vallières	19-mai-10
Ti-coune	insulte	AssNat	Roger Lefebvre	14-juin-93
Torchon (en parlant d'un projet de loi)	insulte	AssNat	Roger Bertrand	09-juin-95
Tordu (ministre de l'éducation)	insulte	AssNat	Jean-Pierre Charbonneau	02-juin-00
Trafiquer	accusation	AssNat	Michel Bissonet	07-nov-06
Trahir (promesses, façon de fonctionner)	syn. de mentir	AssNat	Michel Bissonet	10-déc-03
Trahison	syn. de mentir	AssNat	Yvon Vallières	02-juin-10
Travestir des règles parlementaires	accusation	AssNat	Diane Leblanc	22-nov-06
Travestissement	accusation	CM	Harout Chitilian	03-oct-11
Trficoter (un document)	accusation	AssNat	Jean-Pierre Charbonneau	19-nov-97
Tricher	accusation	AssNat	Louise Harel	16-mai-02
Tripoter	accusation	AssNat	Jean-Pierre Charbonneau	09-juin-99
Triturer		AssNat	Yvon Vallières	27-oct-10
Tromper cette chambre	syn. de mentir	AssNat	Lawrence Cannon	07-déc-89
Tromperie	syn. de mentir	AssNat	Diane Leblanc	29-mars-06
Vérité (ne pas dire la)	syn. de mentir	AssNat	Richard Guay	14-juin-84
Violé la Loi du ministère du Revenu (le ministre du Revenu à...)	accusation	AssNat	Jean-Pierre Charbonneau	03-juin-99
Vire-capot	insulte	AssNat	Michel Bissonet	25-mai-07
Vol des surplus	accusation	AssNat	François Gendron	25-nov-03
Voler	accusation	AssNat	Roger Lefebvre	23-oct-91
Vomir	insulte	AssNat	Roger Lefebvre	03-juin-91
Voter (empêcher les gens de...)	accusation	AssNat	Raymond Brouillet	15-déc-94
Vrai (ce n'est pas...)	accusation	AssNat	Michel Bissonet	04-mai-90
Yes Man	insulte	AssNat	Diane Leblanc	29-mars-06